

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3853

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place Voltaire - Révision du coût d'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la requalification engagée dans le quartier Voltaire à Lyon 3°, le conseil de Communauté a voté, dans sa séance du 17 octobre 2005, l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 940 000 € pour la réalisation des travaux du réaménagement de la place Voltaire, située au cœur du quartier et participant fortement à sa vitalité. Le montant total de l'opération était estimé alors à 1 070 000 € TTC avec une participation communale évaluée à 200 000 €.

L'appel d'offres pour les marchés de travaux a été engagé durant l'été 2005.

Seuls deux lots sur trois ont pu être attribués ; le lot principal a été déclaré sans suite puis relancé au début de l'année 2006 sous la procédure de marché négocié. L'attribution de ce lot a été décidée par le Bureau en date du 20 novembre 2006.

Du fait de ce décalage de près d'un an, l'ensemble des prestations prévues pour la réalisation des travaux (marchés sur appel d'offres pour les lots n° 2 et 3, marchés à bons de commande pour les prestations de signalisation tricolore et espaces verts, travaux d'eau potable confiés au concessionnaire Véolia), de même que les prestations de maîtrise d'œuvre, subissent des révisions de prix plus élevées qu'envisagées initialement et pourraient atteindre 12 % du coût des travaux et de maîtrise d'œuvre. Le montant prévisionnel de ce surcoût de révision est évalué aujourd'hui à 80 000 € TTC.

Le coût des publications officielles pour la relance du lot n° 1 a été augmenté de 3 000 € TTC.

Les résultats élevés des appels d'offres ne permettent pas au Conseil de reconduire une marge d'imprévus suffisante pour cette opération (maillage très dense de réseaux divers en sous-sol dont fibre optique et lignes EDF 20 kW, interventions difficiles à maîtriser des concessionnaires de réseaux sur des ouvrages complexes comme les postes de transformation et de détente de gaz enterrés sous la place, adaptation du phasage en fonction des commerces riverains, etc.). Il serait nécessaire d'augmenter cette provision pour des imprévus à hauteur de 82 000 € TTC.

Par ailleurs, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est envisagé pour un montant d'environ 15 000 € TTC en raison de l'augmentation globale du travail à effectuer.

Ces évolutions entraînent une nouvelle évaluation du budget de cette opération à 1 250 000 € TTC.

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées (130 000 € pour les études, 940 000 € au stade de l'appel d'offres), il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 180 000 € en dépenses.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme et aménagement le 11 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la nouvelle évaluation du projet d'aménagement de la place Voltaire à Lyon 3°, pour un montant de 1 250 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme, individualisée les 29 mars 2004 et 17 octobre 2005 pour l'opération n° 911 - Lyon 3° : place Voltaire, est complétée pour un montant de 180 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- 90 000 € en 2007
- 90 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,